

COMMUNE DE GAVISSE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 04 OCTOBRE 2021

PRESENTS :

Messieurs : Fabrice ARNOULD - Alexandre CHAVES - Pascal MAURICE – Alain REDINGE - Damien SAUVETRE – Jean-Marie VAGNER - Christian WAGNER

Mesdames: Carole DEFRAIN – Christina HAGEN - Peggy MURPHY – Pascale TEITGEN

ABSENTS EXCUSES :

Andréa MADERT donne procuration à Carole DEFRAIN

Romain DORCHY donne procuration à Christina HAGEN

Patricia STALDER – Marc RENAC

ABSENTS NON EXCUSES :

DEMANDES D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal deux demandes d'admissions en non-valeur de créances irrécouvrables.

Première demande :

Depuis 2018, la commune réclame la somme de 600.00€ à Moselle Telecom, correspondant à la redevance de 2017 et 2018. A ce jour, les dettes ne sont pas réglées, les recouvrements se sont avérés infructueux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'admettre en non-valeurs les titres énumérés ci-dessus pour un montant de 600.00€
- imputer les dépenses correspondantes au compte 6541
- charge Monsieur le Maire de faire le mandat

Deuxième demande :

Depuis 2018, la commune réclame la somme de 3315.17€ à Monsieur Daniel JOISSAINS les salaires qu'il devait nous rembourser suite à son départ en retraite (agent communal décédé). Sur cette somme il lui restait 2442.95€ à nous rembourser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'admettre en non-valeurs les titres énumérés ci-dessus pour un montant de 2442.95€
- imputer les dépenses correspondantes au compte 6541
- charge Monsieur le Maire de faire le mandat

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES

- Syndicat de Pêche, le Conseil Municipal est en attente des bilans 2018, 2019 et 2020.
- Club du Bon Vieux Temps, le Conseil Municipal est en attente d'un nouveau comité.

Le Conseil Municipal décide, à 12 voix pour et 1 abstention de verser aux associations de Gavisse, les subventions suivantes :

- Gym Gavissoise : 550€
- Cercle des Jeunes : 800€

Le Conseil Municipal octroie, à l'unanimité, une subvention aux associations extérieures suivantes :

- Souvenir Français de Cattenom : 100 €
- UNSS du collège de Cattenom : 44€

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas verser de subvention aux autres demandeurs.

REVALORISATION DU RIFSEEP

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 10 décembre 2019 instaurant la mise en place du RIFSEEP, Monsieur le Maire propose une revalorisation des montants annuels maxima :

Le Maire propose, à partir du 1^{er} janvier 2021, de fixer les groupes et de retenir les montants maximums annuels suivants :

CATEGORIE C			
Groupe	Fonctions du poste	Critères	Montants annuels maxima
C1	Adjoint Administratif	Technicité / expertise : <ul style="list-style-type: none">- Accueil du Public- Classement et organisation- Capacités rédactionnelles- Connaissance techniques et administratives liés à la fonction- Maîtrise logiciels métiers- Conseil aux élus- Diversités des domaines de compétences- Initiative- Autonomie- Connaissances- Complexité Sujétions particulières / degré d'exposition : <ul style="list-style-type: none">- Disponibilité, polyvalence, capacité d'adaptation- Responsabilités financières et matérielles- Qualités relationnelles (interne et externe)- Travail en soirée et éventuellement le week-end- Vigilance- Tension mentale et/ou nerveuse- Confidentialité-	180€

C2	ATSEM Adjoint d'Animation	Technicité / expertise : <ul style="list-style-type: none"> - Connaissances - Complexité - Difficulté - Autonomie - Initiative - Diversité des tâches Sujétions particulières / degré d'exposition : <ul style="list-style-type: none"> - Effort physique - Tension mentale et/ou nerveuse - Confidentialité - Qualités relationnelles (interne et externe) - Facteur de perturbation - Risque d'accident 	180€
C3	Adjoint Technique	Technicité / expertise : <ul style="list-style-type: none"> - Connaissances - Complexité - Difficulté - Autonomie - Initiative - Diversité des tâches Sujétions particulières / degré d'exposition : <ul style="list-style-type: none"> - Effort physique - Risque d'accident - Confidentialité - Qualités relationnelles (interne et externe) - Facteur de perturbation - Polyvalence - Capacité d'adaptation - Travail en soirée et éventuellement le week-end 	180€

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet

DEMANDE DE LOCATION D'UN ETANG COMMUNAL

Monsieur Gilles BALZAN a souhaité résilier son bail à compter du 1^{er} janvier 2022 concernant la location de l'étang situé au lieu-dit WAUER, section 11 parcelle 1 (en partie) et portant le numéro 3 pour une superficie de 120 ares.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, souhaite céder le bail de location à Messieurs Cédric PETITFRERE et Olivier ERHARD, qui en ont fait la demande par courrier en date du 25 septembre 2021. Le montant de la location s'élèvera à 1200€ et sera révisable les années suivantes en fonction du prix de fermage. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location et les pièces s'y rapportant.

Fait et affiché à Gavisse, le 5 octobre 2021

Le Maire,
Alain REDINGE

